

DELEGATION DE M. Josy REIFFERS

D -20100027

Convention d'application 2010 entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux. Signature. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil municipal du 2 février 2009, nous avons autorisé Monsieur le Maire à signer une convention cadre triennale de partenariat entre la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux.

Conformément à l'article 6 de la convention cadre pluriannuelle, vous trouverez ci-joint une convention d'application pour 2010 ainsi que le plan d'actions de l'Office de Tourisme, son budget prévisionnel s'élevant à 3 460 000 € dont 1 750 000 € de subvention de la Ville.

Quelques faits marquants de l'activité de notre office et de l'économie touristique bordelaise sont ci-après mentionnés :

- 578 500 visiteurs en 2006 contre 672 000 fin 2008 (+ 16 %) pour la fréquentation de l'Office de Tourisme,
- Les visites de ville et thématiques sont passées de 11 000 personnes à 17 130 (+ 56 %) sur cette même période,
- 53 000 entrées dans les monuments en 2008 (42 300 en 2006),
- environ 20 000 visites de vignobles en 2008 contre 15 300 en 2006 (+ 28 %),
- 1 581 100 nuitées assujetties à la taxe de séjour contre 1 422 500 dont 113 300 nuitées de plus dans les seuls hôtels de tourisme (+ 9 %).

Au 31 décembre 2009, par rapport à la même période en 2008, les visites de ville sont en hausse de 18 %, celles de monuments de 15 %, de vignobles de 13 % ... ce qui témoigne d'une réelle attractivité de Bordeaux.

Il est donc proposé de poursuivre nos efforts en faveur de cette filière porteuse que constitue le tourisme, en espérant limiter au maximum l'impact des crises économique et sanitaire actuelles.

Aussi, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :
signer la convention d'application 2010 avec l'Office de tourisme de Bordeaux.
procéder au versement de la subvention de 1 750 000 € qui sera imputée sur la fonction 9 sous fonction 95 nature 6574 de l'exercice 2010.

CONVENTION D'APPLICATION 2010 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET L'OFFICE DE TOURISME DE BORDEAUX

Entre la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du , et reçue à la Préfecture le ,

Et l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet, 33080 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Monsieur Stéphan DELAUX, autorisé par délibération du conseil d'administration en date du 17 novembre 2009.

Considérant d'une part,

que le grand projet urbain et l'inscription au patrimoine mondial renforcent l'attractivité de la Ville, notamment en matière de tourisme,

Considérant d'autre part,

que la Ville et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont signé une convention cadre sur la période 2009-2011 en date du 23 février 2009 définissant les actions accomplies par l'Office, les grandes orientations poursuivies ainsi que les modalités de partenariat, dont l'attribution d'une dotation annuelle pour un programme d'actions déterminé.

Il est donc convenu :

Article 1 – Plan d'actions 2010

L'Office de Tourisme de Bordeaux mettra en œuvre, en 2010, le plan d'actions ci-après annexé.

Article 2 – Financement

La Ville de Bordeaux assurera un financement pour mener à bien ce programme d'actions de l'année 2010.

Ci-après, le budget prévisionnel de l'Office de Tourisme de Bordeaux qui s'élève à 3 460 000 euros pour 2010.

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
I) COMMUNICATION	83.150 €		
II) EDITIONS	139.300 €	- Subvention Ville de Bordeaux	1.750.000 €
III) PROMOTION	185.950 €		
IV) BUREAU VISITES GUIDEES & ACHATS BOUTIQUES	1.642.312 €	- Ventes boutique & visites guidées	1.680.000 €
V) FONCTIONNEMENT	1.389.288 €		
a - fonctionnement général	266.622 €	- Cotisations des membres	30.000 €
b - frais de personnel	1.122.666 €		
VI) INVESTISSEMENTS	20.000 €		
TOTAL DEPENSES	3.460.000 €	TOTAL RECETTES	3.460.000 €

Article 3 – Modalités de versement de la subvention

Séance du lundi 25 janvier 2010

La subvention sera versée conformément aux modalités décrites dans l'article 6 de la convention cadre conclue entre les deux parties, soit :

- 50 % en début d'exercice, dès signature de la convention attributive de subvention annuelle soit un montant de 875 000 €,
- 25 % au 1er juin 2010 soit un montant de 437 500 €,
- 25 % au 1er septembre 2010 soit un montant de 437 500 €.

Article 4 - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par l'Office de Tourisme de Bordeaux, 12 cours du XXX Juillet à Bordeaux

Fait à Bordeaux en 4 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,	Pour l'Office de Tourisme de Bordeaux,
Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Stephan DELAUX Président

Budget prévisionnel 2010

RECETTES		MONTANTS	%
- SUBVENTION VILLE DE BORDEAUX		1 750 000,00 €	50,578%
- PRODUITS DE LA VENTE DES VISITES GUIDEES ET DE LA BOUTIQUE (estimation)		1 680 000,00 €	48,555%
- COTISATIONS DES MEMBRES		30 000,00 €	0,867%
TOTAL RECETTES		3 460 000,00 €	
DEPENSES		MONTANTS	
I) - COMMUNICATION		83 150,00 €	2,403%
II) - EDITIONS		139 300,00 €	4,026%
III) - PROMOTION		185 950,00 €	5,374%
IV) - BUREAU DES VISITES GUIDEES ET ACHATS BOUTIQUE		1 642 312,00 €	47,466%
V) - FONCTIONNEMENT		1 389 288,00 €	40,153%
a - fonctionnement général		266 622,00 €	7,706%
b - frais de personnel (hors BVG)		1 122 666,00 €	32,447%
VI) - INVESTISSEMENTS		20 000,00 €	0,578%
TOTAL DEPENSES		3 460 000,00 €	

GRANDS AXES STRATEGIE & PLAN D'ACTION 2010

Les principales orientations et actions ci-après ont été élaborées par l'Office de Tourisme et son Conseil d'Administration en partenariat avec les professionnels bordelais.

Elles reflètent donc le projet de notre ville, Bordeaux Destination Touristique Internationale, en matière de promotion, de communication, d'accueil et d'animation auprès du grand public mais aussi de la presse et des professionnels du tourisme (tour-opérateurs et agents de voyages essentiellement), principaux prescripteurs de la destination.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

4 axes majeurs et prioritaires de développement :

- **Rechercher l'équilibre de la fréquentation sur l'année**
- **Intensifier nos actions vers la clientèle de courts séjours et/ou de vacances additionnelles**
- **Proposer de nouveaux produits diversifiés, innovants et de qualité**
- **Prospecter de nouvelles clientèles et tester de nouveaux marchés**

PROMOTION

MARCHE FRANCAIS

- **Promotion en partenariat avec Air France**
 - actions « en bout de ligne » sur des villes françaises et européennes en liaison directe avec Bordeaux dans le cadre de notre convention
- **Promotion dans le cadre du Club Tourisme en Ville d'Atout France**
- **Invitations de la presse spécialisée et/ou généraliste pour :**
 - faire connaître Bordeaux au travers des reportages effectués
 - inciter les lecteurs à venir visiter notre ville
- **Présence sur salons et workshops**
 - Rencontres France Congrès ➤ BGCB
 - Rendez-Vous en France - Nice
 - Destination Vignobles - Alsace
 - International Luxury Travel Market - Cannes

PROMOTION

MARCHES EUROPEENS

- **Allemagne**
→ ITB - Berlin

- **Belgique/Luxembourg**
→ Salon des Vacances - Bruxelles

- **Espagne**
→ FITUR - Madrid
→ SITC - Barcelone
→ Expovacaciones - Bilbao

- **Grande-Bretagne**
→ actions ciblées sur les villes anglaises desservies par les compagnies
"low cost" en relation aérienne directe avec Bordeaux
→ WTM - Londres

PROMOTION

MARCHES EUROPEENS

- **Irlande**
→ Holiday World - Dublin

- **Italie**
→ BIT - Milan

- **Suisse**
→ TTW – Montreux

PROMOTION

MARCHES PAYS LOINTAINS

- **Australie/Nouvelle Zélande**
 - Workshop France - Sydney/Melbourne/Auckland
dont la thématique sera le tourisme viti-vinicole > CRT Aquitaine

- **Canada**
 - Destination France 2010 - Montréal/Toronto/Vancouver
 - SITV - Montréal

- **Etats-Unis**
 - Evènements France
 - French Affairs

- **Japon/Corée du Sud**
 - Workshop France Japon - Tokyo/Osaka/Nagoya
 - Workshop France Corée - Séoul (arrêt sur le trajet retour)

PROMOTION

MARCHES EMERGENTS

- **Chine et Taiwan**
 - Promotion commune OT/CDT/CCIB dans le cadre de Vinexpo 2010
 - Tourisme France Chine - Pékin/Shanghai/Canton/Hong Kong
 - Exposition universelle de Shanghai : remise sur le stand de la ville de documentation touristique à caractère promotionnel - *Septembre 2010*

- **Russie**
 - Promotion spécifique de Bordeaux avec des professionnels bordelais sur Moscou et Saint-Pétersbourg

PROMOTION

NOUVEAUX MARCHES « HAUT DE GAMME » A TESTER ?

A la demande de certains professionnels bordelais, nous proposons de faire un test sur un des trois nouveaux marchés ci-après (en plus du marché Russe), à savoir :

•**Inde** → Workshop « French Connection 2010 » - Bombay/New Delhi

ou

•**Emirats Arabes Unis** → Arabian Travel Market - Dubai

ou

•**Brésil** → Tournée « Découvrez la France » - Rio/Sao-Paulo

auxquels s'ajoute le marché Français avec notre présence sur l'International Luxury Travel Market à Cannes.

En effet, l'excellente image et la notoriété de notre ville alliées au produit noble qu'est le vin et aux nouveaux équipements « haut de gamme » dont nous disposons désormais (hôtellerie notamment) doivent nous permettre de pénétrer ces marchés porteurs et prometteurs qui commencent à s'intéresser à d'autres villes que Paris.

PROMOTION

- ➔ ***Pour tous ces marchés, des actions de démarchage et des accueils de professionnels (éducteurs) seront organisés auprès des agents de voyages, tour-opérateurs et autocaristes de nos marchés prioritaires qui sont les principaux prescripteurs de la destination.***

COMMUNICATION

- **Autour du patrimoine riche et de qualité (UNESCO notamment)**
- **Accueils ciblés de journalistes français et étrangers**
 - presse spécialisée (tourisme, vin, gastronomie, art de vivre ...)
 - presse grand public (généraliste, féminine, décoration...)
- **Internet**
 - intensification de notre communication et de la commercialisation de nos produits et visites via notre site Internet mis à jour régulièrement
 - monétisation de ce dernier pour générer de nouvelles recettes
- **Campagne de communication estivale**
 - en partenariat avec la Mairie de Bordeaux
- **Edition d'une brochure « luxe » pour travailler sur des nouveaux marchés « haut de gamme/prestige » tels que la Russie, l'Inde, la Chine et l'Arabie Saoudite**

ACCUEIL

- **Accueil en Gare Saint Jean**
 - installation courant 2010 dans de nouveaux locaux plus spacieux situés dans le pavillon Nord de la gare
- **Tourisme d'affaires**
 - accompagnement du Bordeaux Gironde Convention Bureau et de Congrès Expositions de Bordeaux dans la promotion et surtout l'accueil des grands congrès internationaux
- **Bordeaux Croisières**
 - poursuite de notre politique d'accueil à bord des paquebots
 - participation au groupe de travail pour promouvoir et valoriser la destination Bordeaux auprès des armateurs internationaux
- **Actions menées en partenariat avec la Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux**
 - notamment auprès des villes jumelles ou dans le cadre d'accueil de délégations étrangères ou de manifestations spécifiques et ponctuelles

ACCUEIL

- **Formation (à l'accueil notamment)**
 - taxis touristiques + personnel de réception des hôtels + agents de la Mairie de Bordeaux + guides de l'Office de Tourisme

- **5^{ème} édition du Week-end des Grands Amateurs**
 - participation à l'accueil de cette manifestation organisée par l'Union des Grands Crus

- **Poursuite de notre démarche qualité dans le cadre de notre adhésion au label national « Qualité Tourisme »**



VALORISATION DU PATRIMOINE

- **Poursuite de la mise en valeur du patrimoine**
 - nouvelles visites
 - animations autour des chemins de Saint Jacques (année jubilaire)
 - reconduction des animations vers les scolaires
 - poursuite de la mise en valeur des sites gérés par l'Office (St Michel, St Seurin, Palais Gallien, Porte Cailhau et Bordeaux Monumental)
 - installation et ouverture de l'exposition « Bordeaux Ville de Pierre », collection Jean Missègue à la Porte Cailhau
 - mise en valeur du patrimoine culturel en liaison avec la ville et l'Archevêché

- **Tourisme de découverte économique**
 - création de nouvelles visites à caractère « industriel » compte tenu des excellents résultats de 2009
 - partenariat renforcé avec les entreprises bordelaises concernées



NOUVELLES OFFRES DE DECOUVERTE VILLE & VIGNOBLE

- **Développement de notre offre viti-vinicole**
 - nouvelles visites et découvertes
 - soit Office de Tourisme de Bordeaux seul
 - soit en partenariat avec le CIVB et les OT du vignoble Bordelais
 - soit en partenariat avec l'Université dans le cadre de notre projet Best of/Étudiants avec la CCIB et l'École du Vin du CIVB
 - soit en partenariat avec les prestataires privés : opérateurs divers, agences etc... (par exemple La Winery)

- **Tourisme fluvial**
 - promotion et mise en valeur du fleuve à travers les activités proposées par les professionnels (par exemple Gens d'Estuaire)



ACTIONS SPECIFIQUES

- **Intensification de nos actions vers les courts séjours et les séjours de proximité et additionnels**
 - forfait Bordeaux Découverte
 - clientèle française et étrangère de proximité (espagnole notamment)

- **Contribution aux fonds de promotion de :**
 - Atout France
 - Club Tourisme en Ville
 - Groupe de Travail « Tourisme viti-vinicole »
 - France Congrès

- **Poursuite de notre politique d'adhésion des professionnels à l'Office de Tourisme**

- **Bordeaux Fête le Vin 2010**
 - promotion et accueil en partenariat avec Bordeaux Grands Evènements



MLLE JARTY. -

Pour la délibération 27 ne participent pas au vote : M. DELAUX, M. REIFFERS, M. BRON, Mme CUNY, M. ROUYEYRE, et pour la délibération 29 : Mme WALRYCK.

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, concernant l'Office de Tourisme nous avons une convention triennale que nous avons d'ailleurs déjà votée l'année dernière avec son volant budgétaire. Ce qui vous est proposé là c'est de la voter pour la deuxième fois, sachant que le montant de la subvention de 1.750.000 est équivalent à celui de l'année dernière et que les activités du tourisme à Bordeaux sur un certain nombre d'indicateurs qui sont marqués dans la délibération sont plutôt en hausse de 10 à 25% selon les critères.

M. DELAUX peut répondre à vos questions si nécessaire.

M. LE MAIRE. -

Y a-t-il des questions ? Des observations ?

M. PAPADATO.

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, je voudrais profiter de cette délibération pour interroger M. DELAUX, Président de l'Office de Tourisme, qui s'était engagé par rapport à la Fête du Fleuve à faire une compensation carbone. J'aurais voulu savoir où cela en était de cette compensation carbone ?

Deuxième question. Visiblement lorsqu'on lit le document de l'Office de Tourisme on voit très peu apparaître une notion très tendance actuellement qui est celle du développement durable. Je souhaiterais savoir ce que l'Office de Tourisme s'est engagé à faire, premièrement dans son organisation et deuxièmement dans sa politique de communication.

Dans la mesure où la ville communique beaucoup j'aurais souhaité savoir ce que l'Office de Tourisme, puisqu'il touche effectivement beaucoup de touristes, pouvait développer par rapport au tourisme.

M. LE MAIRE. -

M. DELAUX en un mot. Il est 8 heures moins le quart et il faut que nous concluions.

M. DELAUX. -

En un mot, nous avons la semaine prochaine avec Anne WALRYCK une réunion pour analyser le bilan carbone de la Fête du Fleuve de l'année dernière, et mettre en place la compensation.

Pour ce qui concerne le développement durable, c'est je crois une bonne pratique que nous travaillons dans le cadre de l'Agenda 21, dans le cadre du développement harmonieux de nos activités à la fois à l'interne et à la fois par rapport aux messages que nous envoyons vers l'extérieur.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Qui est d'avis de l'approuver ?

Avis contraires ?

Abstentions ?

**ADOpte A L'UNANIMITE
NON PARTICIPATION AU VOTE DE MM. DELAUX,
REIFFERS, BRON, MME CUNY,
M. ROUVEYRE**

D -20100028

Soutien à l'économie créative. Manifestation présentée par l'association La Maison des Arts et des Créateurs. Demande de subvention. Décision. Autorisation.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son intervention en faveur du développement de l'économie créative, la Ville de Bordeaux a mis en place une mission spécifique d'animation, de structuration et de prospective en direction des acteurs de ce secteur, dotée d'un budget de 30 000 € destiné à soutenir des actions collectives structurantes.

L'association la Maison des Arts et des Créateurs dont le siège est situé 54 rue Bel Orme à Bordeaux, reconduit en 2010 la manifestation Mod'Arts dont la première édition s'est tenue en 2008 à l'espace Saint Rémi, avec le soutien de la Ville de Bordeaux.

L'édition 2010 se déroulera sur trois jours les 9, 10 et 11 avril à la Faïencerie à Bordeaux et réunira autour de défilés de mode, de rencontres professionnelles et de conférences, les créateurs, le monde professionnel, la distribution sélective, les écoles bordelaises : IBSM, ESMOD, LIMA, BEM ainsi que les fédérations professionnelles parisiennes.

Il s'agit

- de fédérer et promouvoir la jeune création de Bordeaux et de l'Aquitaine auprès du grand public et des professionnels de la filière textile-habillement et accessoires.
- de favoriser l'emploi et la création d'entreprise
- de faire découvrir ces métiers par l'accès à des conférences professionnelles,
- de valoriser les savoir-faire, l'innovation et la création

900 personnes sont attendues sur les trois jours.

Le budget prévisionnel de l'action s'élève à 45 000 € et la demande de subvention à 6 000 €. Compte tenu des budgets disponibles, je vous propose de reconduire la participation de la Ville à l'identique par rapport à l'édition précédente en 2008, soit 4 000 €.

Des accompagnements en prestations à l'étude pourraient venir compléter cette subvention. Ces prestations concernent une participation de la Ville à la fourniture d'un buffet dînatoire, de moyens de promotions pour annoncer l'évènement et d'un hébergement dans des locaux municipaux le temps du montage de l'opération.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer et à verser une subvention de 4 000 € à l'association La Maison des Arts et des Créateurs, dont le montant sera imputé sur le budget de la Ville (fonction 9 – sous-fonction 90 - nature 6574).

Cette subvention sera versée sous réserve de la signature de la convention ci-annexée.

DOSSIER ENTREPRISES & PARTENARIATS

MOD'ARTS 2. « FETE DE LA MODE & DES ARTS » A BORDEAUX LA FAÏENCERIE LES 09/10/11 AVRIL 2010

Sous le signe de l'innovation et de la créativité, cette manifestation a pour objet de mettre en valeur le savoir-faire de la jeune création à Bordeaux et en Aquitaine et impulser une nouvelle dynamique dans le design de mode à Bordeaux.

MOD'ARTS est une manifestation qui s'inscrit dans une démarche de « développement durable » et écocitoyenne.

60% des participants utilisent des matières biologiques, technologiques, font appel à des savoir-faire anciens et artisanaux, des ateliers de fabrication associatifs liés à la réinsertion. Elle s'inscrit dans le projet de pépinière qui fait actuellement l'objet d'une étude.

Fort d'une 1^{ère} expérience en Novembre 2008 à l'Espace St Rémi, pour cette seconde édition nous souhaitons :

- Fédérer et soutenir de nouveaux talents.
- Développer notre concept de la mode et des arts.
- Confirmer le principe d'une manifestation grand public et professionnelle qui n'existe pas dans notre région,
- Associer d'autres modes d'expression artistique comme la musique ou les musiques avec une soirée entièrement festive.

Les écoles IBSM et ESMOD, BEM, EFAP et les Beaux Arts sont associées.

- Nous ciblons principalement les jeunes entreprises, de moins de 5 ans, de Bordeaux et de la Région Aquitaine.

Les créateurs en cours de création d'entreprises ou bien ayant un projet en cours de création. Ils sont principalement issus de la filière textile mode et accessoires. Les designers, artistes créateurs, musiciens sont associés.

Avant toute inscription ils doivent soumettre un dossier mentionnant leur parcours et leur projet professionnel et tout document représentatif de leurs créations.

Enfin il mentionneront nominativement leurs lieux de distribution.

- Les créateurs confirmés justifiant d'expertise en entreprise de <5-10 ans> maximum et un développement commercial national.

Chaque segment aura son espace défini en « quartiers de mode »

- Les Créateurs du Faubourg des Arts sont invités à nous rejoindre, à nouveau.

En dehors des manifestations MOD'ARTS , l'Association MACM-Bordeaux réunit régulièrement ses adhérents pour des échanges d'expérience, des conseils, des informations professionnelles.

Les calendriers des manifestations parisiennes sont adressés avec des invitations gratuites. Madame de Vincenzi parraine sur place ces visites professionnelles.

Début Novembre 3 créateurs ont participé gratuitement au Forum de la marque et marketing, réservé aux professionnels, « Empreintes » grâce à un partenariat avec la société organisatrice.

Ces actions sont réalisées bénévolement.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Le seul atelier à Bordeaux de fabrication Haute Couture Laurence d'Ornon également a proposé de s'associer à la manifestation en tant que conseil technique produit. (griffe Hermes, Givenchy.....)

- Devenir partenaire de MOD'ARTS et soutenir l'Association MACM-Bordeaux, c'est bien plus qu'un partenariat classique :

C'est soutenir la jeune création et l'innovation créative dans le Design de Mode à Bordeaux et en Aquitaine.

C'est aussi soutenir l'emploi et la création d'entreprise de la filière.

I – CONCEPT MOD'ARTS 2010

Toujours sur 2 jours ½, en partenariat avec un site réputé, nous proposons :

Le Vendredi 09 Avril :

- 17.30 Accueil invités.
- 18.00 Inauguration avec professionnels, les différents partenaires.
- 19.00 2 Défilés écoles et créateurs en soirée, cocktail & dégustation de vins.
- 21.00 Soirée piano-bar ou autre animation, orchestre.....

Le Samedi 10 Avril :

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.00 Conférences sur les métiers artistiques et de la mode et échanges entreprises.
- 12.00 Défilé boutique [35'] ou créateurs invités de pépinières régionales.
- 15.00 Conférence et présentations d'entreprises.
- 16.00 Défilé 1 école.
- 17.00 Performance show , spectacle.....
- 18.30 Soirée « FETE DE LA MODE & DES ARTS » Défilé créateurs suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée piano-bar et concerts.

Le Dimanche 11 Avril : Journée grand public avec défilé en après midi suivi de dégustations.

- 10.00 Ouverture et journée grand public.
- 11.30 Conférence ou rencontre avec professionnels.
- 15.00 Défilé 1 école.
- 16.30 Défilé créateurs /1.
- 17.30 Performance show.
- 18.00 Défilé créateurs / 2 suivi d'une dégustation.
- 21.00 Soirée de clôture avec dîner payant en partenariat avec la Faïencerie et Amadeus Song – soirée pouvant être parrainée.

Au cours de ces journées 24 à 30 créateurs seront sur leurs stands pour les expositions, présentations de leur savoir-faire et ventes.

II - LIEU

- Un lieu retenu pour 2010 « La Faïencerie » avec le piano-bar AMADEUS SONG qui peut recevoir 600 personnes /défilé.
- Le lieu retenu pour 2011 sera la Chambre de Commerce & d'Industrie à Bordeaux.

III - 1 COMMUNICATION

Les entreprises régionales et les commerçants du textile-habillement seront invitées.

Séance du lundi 25 janvier 2010

Nous comptons sur la participation de créateurs parisiens, de Fédérations et Groupement Professionnels (GIH, FNH,).

Une équipe de communicants, agence et écoles participent à la réalisation de MOD'ARTS 2010.

- Par l'association : 1000 invitations seront envoyées par mail et par poste dont 150 gratuites.
- 2500 flyers seront mis à la disposition des créateurs et des partenaires.
- 500 catalogues minimum seront édités mentionnant les coordonnées des créateurs , les logos des partenaires – distribués pendant la manifestation et chez les commerçants.....
- 1 site internet : <http://www.modarts-bordeaux> sur les mêmes bases que le catalogue – opérationnel à fin Novembre.
- Blog, Face Book.....

Nous pensons pouvoir drainer par jour > de 350/500 personnes.

III - 2 RETROPLANNING

Le calendrier des actions à mettre en oeuvre sera communiqué à fin Octobre.

- Le site internet sera opérationnel au 15 Décembre 2009
- Dès le mois de mars 2010 une campagne d'affichage sera faite par la société Ellipse Affichage sur 5 sites : Megarama Bastide, Talence, Copifac x 2, Box Office.
- Début avril il sera complété par l'affichages de la Mairie – 50 panneaux du réseau DECAUX: journaux électroniques et le réseau affichage.Bordeaux Magazine et Bordeaux Sortir.....
- Jour de la manifestation
- Mise à disposition d'un catalogue récapitulatif créateurs et partenaires

La presse reliera l'information :

Bordeaux Madame

Bordeaux Commerce

Spirit

Femina et Journal Sud Ouest

Objectif Aquitaine

Les éditions régionales de « Elle » et « Marie-Claire »

Be Street

Bassin People/Viva (Bassin et Gironde)..... ainsi que tous les gratuits de la ville, la CUB et les éditions régionales

Presse écrite féminine : Marie-Claire, Elle, Jalouse

.....ainsi que la radio Chérie FM, NRJ et la TV (TV7 et FR3.....).

La mise en place des Relations Publiques sera assurée par les étudiants.

La création et la gestion du site internet et tous les outils audio-visuels doivent être créés dès le 15 décembre 2009 des écoles sont contactées.

Les Conférences professionnelles seront organisées par BEM dans le cadre de l'étude des industries créatives.

IV – 1 BUDGET

- L'expérience de 2008 nous permet d'appréhender plus facilement les charges et les ressources en fonction de nos objectifs 2010.

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Pour a 1^{ère} session, 3 postes n'avaient pas été budgétés ou insuffisamment : sécurité, impression des affichages Decaux, défraiement des mannequins et publicité.
- Il a été budgété l'invitation de 2 personnalités VIP professionnels de Paris et de la région Aquitaine de la filière
- Le budget prévisionnel est de : 45 000,00€ (sur demande)

IV – 2 MODALITES & CALENDRIER D'INSCRIPTION DES PARTENAIRES

MOD'ARTS est soutenu par les collectivités locales, territoriales, consulaires et les entreprises privées.

Les partenariats en be to be et financiers incluent systématiquement l'insertion dans tous les outils de communication dont l'insertion dans le catalogue.

- NOUS CONSULTER POUR LES DIFFERENTS MODES DE PARTICIPATION :
- l'insertion catalogue/programme de ¼ de page à 1 page. Ces insertions sont offertes dès 1500,00€ de participation financière.
- Présence sur le site, affichage....
- La réservation de l'une des soirée par une entreprise dans le cadre d'Incentive des salariés et équipes management.
- L'animation d'une conférence pour la présentation de votre entreprise, produits et services.
- Réservation d'une table pour la soirée de clôture du Dimanche après les défilés, organisée à l'Amadeus Song.
- Réservation d'un corner sur les lieux.

Pour une bonne organisation, nous invitons l'ensemble des partenaires à nous rejoindre dès le mois de Novembre 2008, afin de faciliter la mise en œuvre de MOD'ARTS. Les partenaires financiers pourront ainsi défiscaliser dès l'exercice 2009.

- V - PARTENARIATS PREVISIONNELS

Mairie
Conseil Régional
Chambre de Commerce & de l'Industrie de Bordeaux
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Chambre de Commerce de Bordeaux
Chambre Syndicale des céramistes et Ateliers d'Art de France

Fédération Nationale de l'Habillement

La Fédération du Prêt à Porter à Paris reliera l'information ainsi que d'autres organisations professionnelles telles la Fédération Nationale de l'Habillement et le Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.
Syndicat des Industries du Vêtement d'Aquitaine.

Ecoles et Université :
BEM
ESMOD
ECOLE DES BEAUX ARTS
IBSM
IDAE
EFAP
TUNON

Entreprises :
DOMOFRANCE

Séance du lundi 25 janvier 2010

LECTRA
MOD 8
PARE GABIA
GALERIES LAFAYETTE
LA FAÏENCERIE ET AMADEUS SONG

CREDIT AGRICOLE.....

Ellipse Affichage assurera une campagne dans son réseau : Mégarama Bastille et Talence....
En be to be.

Les Vins :
Centre Oenologique du Médoc
L'Alliance des Crus Bourgeois
Château Petit Puch
La Cave La Paroisse

Les Médias :
TV7 et FR3
Sud Ouest et Fémina, Spirit
Les éditions régionales : Elle et Marie-Claire

Maquillages : Mara de Backstage
Coiffures : Vania LAPORTE
Pour toute demande particulière nous en informer rapidement

VI - LES INVITES PRESENTIS

Madame Isabelle JUPPE, marraine de la manifestation.
Ainsi qu'une professionnelle de Paris et de la région.

Des décideurs de la vie économique de la ville de Bordeaux et de la région Aquitaine et collectivités territoriales

- Monsieur Alain JUPPE
- Monsieur Alain ROUSSET
- Monsieur Laurent COURBU
-
-

Des professionnels et personnalités du monde de la mode parisiennes, régionales et nationales, des entreprises du secteur d'activité
Le commerce multimarque de la filière textile-habillement du Centre Ville
Le Site d'Hossegor « EUROSIMA »
La Résidence de l'Art à NONTRON en Dordogne.
Ateliers d'Art de France

Budget prévisionnel de l'action Exercice/ Septembre 2009/Juin 2010

Séance du lundi 25 janvier 2010

CHARGES HT	MONTANT(2)	PRODUITS (1)	MONTANT(2)
I Charges directes affectées à l'action		I. Ressources directes affectées à l'action	13100
60 – Achat	11000	70 -Ventes, prestations de services, marchandises, entrées	13100
Achats d'études et de prestations de services	10000		
Achats de matières et de fournitures	800		
Autres fournitures	300		
61 - Services extérieurs	17900	74- Subventions d'exploitation	31400
Sous traitance générale /stands	8400	Etat:	
Locations	9000		
Entretien, nettoyage salle	300	Région :	3600
Assurance	200		
Documentation	0	Département :	
62 - Autres services extérieurs	14400	FISAC ou équivalent /concours, Prix Innovation Créative	3800
Rémunérations intermédiaires et honoraires	6500	Ville de Bordeaux	6000
Publicité, publication	7400	Autre commune	1000
Déplacements, missions	1000	CUB	1000
Services bancaires, autres	0	Chambre des métiers & Artisanat	1000
63 - Impôts et taxes		Organismes sociaux (à détailler):	
Impôts et taxes sur rémunération		CCIB	3000
Autres impôts et taxes		Divers	
64- Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels		CNASEA (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres recettes : partenariats privés	12000
Autres charges de personnel		75 - Autres produits de gestion	
65- Autres charges de gestion courante		76 - Produits financiers	
66- Charges financières		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles			
68- Dotation aux amortissements			
II. Charges indirectes affectées à l'action		II. Ressources indirectes affectées à l'action	
Charges fixes de fonctionnement	1200		
Frais financiers			
Autres			
Total des charges	445000	Total des produits	44500
86- Emplois des contributions volontaires en nature	500	87 - Contributions volontaires en nature	500
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole	500	Dons en nature	500
TOTAL DES CHARGES	45000	TOTAL DES PRODUITS	45000

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 VILLE DE BORDEAUX ASSOCIATION LA MAISON DES ARTS ET DES CREATEURS DE MODE (MACM)

Entre, la Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal, en date du

Et l'Association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, représentée par sa présidente, Madame DAUREL.

Exposé

La politique générale d'aide aux associations de la ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs et les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Considérant

que l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, domiciliée 54 rue Bel Orme à Bordeaux, dont les statuts ont été approuvés le 2 mai 2007 et dont la déclaration de création a été reçue en Préfecture de la Gironde le 2 mai 2007, a pour but de réunir, fédérer, promouvoir de jeunes créateurs diplômés, tous les porteurs de projets, les soutenir dans la création d'entreprises, dans les secteurs des métiers d'arts, de l'architecture d'intérieur, du design, de la décoration, de la mode et de la bijouterie dans un même lieu, en résidence dans un show-room ; mais aussi de concevoir et organiser des programmes de formation seule ou en partenariat, des événements et toute manifestation ayant pour objet la promotion de l'association et de ses adhérents, présentant un intérêt communal propre,

Il a été convenu :

Article 1 – Activités et projets de l'association

L'association s'engage les 9, 10 et 11 Avril 2010 à réaliser l'action « Mod'Arts ».

Descriptif détaillé de l'action : cf. annexes.

Article 2 – Mise à disposition des moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de l'association :

- une subvention de 4 000 euros

Au regard du budget prévisionnel (annexé à la présente convention), la réalisation des activités s'élève à 45 000 euros T.T.C.

Séance du lundi 25 janvier 2010

- des moyens techniques pouvant être mis en place en liaison avec la Cellule des manifestations publiques et les Affaires immobilières de la Mairie de Bordeaux .

L'association s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, subvention et moyens techniques pour contribuer à l'opération décrite à l'article 1.

Article 3 – Conditions d'utilisation de l'aide

L'association « Maison des Arts et des Créateurs de Mode » s'engage à utiliser les moyens mis à disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

- la subvention sera utilisée pour les actions décrites à l'article 1 pour l'année 2010.

Au regard du budget prévisionnel, la réalisation des activités s'élève à 45 000 € et la subvention municipale à 4 000 €.

Article 4 – Mode de règlement

La subvention prévue à l'article 2 sera versée par la Ville de Bordeaux une fois l'opération réalisée au vu d'un état des dépenses et des recettes certifié exact par le Président de l'association et d'un bilan qualitatif. Le cas échéant, un acompte pourra être versé à hauteur de 50 % de la subvention votée sur présentation soit de contrats conclus avec des prestataires, soit d'un état d'engagement des dépenses certifié exact par le Président de l'association et après signature de la présente convention.

Elle sera créditée au compte de l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode n° 13306 00271 00016978077 32

Etablissement : Crédit Agricole

Le versement de la subvention municipale ne pourra pas intervenir au-delà d'un délai maximum de 18 mois à compter de la date du vote de la subvention en séance du Conseil municipal.

A défaut, le bénéficiaire sera réputé renoncer à percevoir la subvention et dans le cas où un acompte aurait été versé, la Ville de Bordeaux pourra exercer la répétition des sommes déjà versées.

Article 5 – Conditions générales

L'association s'engage :

- 1) à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,
- 2) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,
- 3) à déclarer sous 3 mois, à la Ville, tout changement intervenu dans son conseil d'administration,
- 4) à ne pas reverser tout ou partie de la subvention à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,
- 5) à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,
- 6) à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,
- 7) à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de l'association (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 – Condition de renouvellement

La présente convention est conclue pour la période fixée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Le cas échéant, une nouvelle convention devra intervenir pour une nouvelle période.

Article 7 – Condition de résiliation

En cas de non respect par l'association de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Article 8 – Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'association s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

- une copie certifiée de son budget,
- une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultat) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 1/03/1984,
- tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 – Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de l'association.

Article 10 – Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
- par l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode, 54 rue de Bel Orme à Bordeaux.

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le

Pour la Ville de Bordeaux,

Pour l'association La Maison des Arts et des Créateurs de Mode,

Josy REIFFERS	Madame DAUREL
Adjoint au Maire	Présidente

ADOPTE A L'UNANIMITE

D -20100029

Soutien de la Ville de Bordeaux à la convention d'affaires Invest in Photonics, les 18 et 19 mars 2010.

Monsieur Josy REIFFERS, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement des pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain :
 - Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués,
 - ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique,
 - Prod'Innov pour la filière nutrition-santé,
 - Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très forte valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la photonique, événement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par :

- la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique,
- la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un événement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

Séance du lundi 25 janvier 2010

- Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,
- Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,
- Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe) et est prévue au budget primitif de l'exercice en cours.

Aussi, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider le versement de la subvention de 10 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux pour la convention d'affaires Invest In photonics 2010,
- et signer la convention ci-annexée.

CONVENTION DE PARTENARIAT 2010 ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE BORDEAUX

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du, et reçue à la Préfecture de la Gironde le

Et

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, représentée par son Président, Monsieur Laurent COURBU.

EXPOSÉ

La présente convention a pour but de définir les objectifs et les moyens mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, et les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

IL A ETE CONVENU :

Article 1 :objet de la convention

La stratégie de renforcement du rayonnement international et de l'attractivité de Bordeaux se décline selon plusieurs actions concrètes :

- par la mise en place d'une stratégie de promotion territoriale et la déclinaison des outils de communication,
- par la promotion des grands projets urbains bordelais (OIN EURATLANTIQUE notamment),
- par l'appui au développement des filières stratégiques comme les éco-activités ou l'économie créative,
- par le soutien au développement aux pôles de compétitivité présents sur le territoire aquitain :
Aerospace Valley pour la filière aéronautique, spatial et systèmes embarqués,
ALPHA, Route des Lasers pour la filière photonique,
Prod'Innov pour la filière nutrition-santé,
Xylofutur pour la filière bois.

Les pôles de compétitivité, par le rapprochement des acteurs industriels, scientifiques et de la formation d'un même territoire, sur le modèle des clusters européens, constituent :

- une source d'attractivité des territoires,
- une source d'innovation technologique et immatérielle,
- un frein aux délocalisations industrielles par le développement d'entreprises à très valeur ajoutée.

C'est dans ce cadre que Bordeaux accueille les 18 et 19 mars 2010 la deuxième édition de la convention internationale dédiée aux entreprises émergentes et aux investisseurs de la

photonique, évènement organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux et le pôle ALPHA, Route des Lasers.

Invest in Photonics rassemble des experts internationaux, des investisseurs majeurs et des entreprises cherchant un appui financier pour développer de nouvelles technologies dans le domaine de la photonique.

En parallèle du financement de projets innovants d'entreprises à forte valeur ajoutée technologique, les résultats attendus s'expriment en terme de marketing territorial par : la reconnaissance de Bordeaux et de sa région comme une place européenne du financement des entreprises émergentes de la photonique, la participation à la structuration et au développement de la filière photonique aquitaine et donc du pôle de compétitivité ALPHA Route des lasers.

Invest in Photonics est un évènement qui mêle opportunités de financement, informations stratégiques et prospectives sur l'évolution des marchés applicatifs. Il permet d'organiser des rencontres entrepreneurs ou dirigeants de jeunes pousses et investisseurs (capitaux-risqueurs, institutionnels, partenaire industriel) ou analystes du marché. Les utilisations de la photonique sont variées : efficacité énergétique, environnement, télécommunications, technologies médicales ou grand public.

Invest in Photonics s'articule autour de trois sessions :

Market Time : tendances du marché et perspectives économiques présentées par des experts internationaux,

Business Time : rencontres entreprises-investisseurs sous la forme de speed-meeting de 10 minutes,

Innovation Time : présentation des dernières avancées technologiques et des nouveaux produits du monde de la photonique.

Le budget global de cette action s'élève à 489 442 €. La participation demandée à la Ville de Bordeaux est de 10 000 € (budget en annexe).

Article 2 : mise à disposition de moyens

La Ville de Bordeaux s'engage à mettre à disposition de la C.C.I.B., dans les conditions figurant à l'article 3 :

⇒ une subvention globale de 10 000 euros pour l'année civile 2010, pour l'organisation de la convention Invest In Photonics, dont le budget (en annexe) s'élève à 489 442 €

Article 3 : Mode de règlement

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux s'engage à utiliser les moyens mis à sa disposition par la Ville de Bordeaux, dans les conditions suivantes :

⇒ la subvention sera utilisée pour l'action décrite à l'article 1 pour l'année 2010.

Article 4 : Mode de règlement

Pour 2010, la subvention de la Ville de Bordeaux, à la réalisation des activités retenues s'élève à 10 000 €, et sera versée après signature de la présente et au vu du bilan financier réalisé.

Elle sera créditée au compte de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux

n° 30004 00320 00022634056 70

Etablissement : BNP Paribas

Article 5 : Conditions générales

La CCIB s'engage

1/ à pratiquer une liberté d'adhésion et d'éligibilité de l'ensemble de ses membres à ses instances dirigeantes,

2/ à déclarer, sous trois mois, à la Ville, toute modification remettant en cause ses liens avec le territoire de la commune de Bordeaux,

3/ à déclarer sous trois mois à la Ville de Bordeaux tout changement intervenu dans son conseil d'administration,

4/ à ne pas reverser tout ou partie de la ou des subvention(s) à d'autres associations, sociétés, collectivités ou personnes de toute nature,

5/ à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable général,

6/ à restituer à la Ville les sommes éventuellement non utilisées,

7/ à fournir l'ensemble des pièces permettant d'apprécier le niveau de réalisation de l'opération à la Ville,

8/ à rappeler sur l'ensemble de ses outils d'information ou de communication et sur les supports qu'elle estimera les plus adaptés, l'aide que lui apporte la Mairie, soit sous la forme de la présence du logo municipal, soit sous la forme du texte suivant « association soutenue par la Mairie de Bordeaux ». Le logo est à retirer à la Direction de la Communication qui devra également être destinataire de la totalité des éléments de communication ou d'information externe de la C.C.I.B. (affiches, plaquettes, dossiers de presse, ...).

Article 6 : Conditions de renouvellement

La convention est conclue pour l'action présentée à l'article 1. Toute reconduction tacite est exclue. Toute nouvelle action doit faire l'objet d'une nouvelle convention.

Article 7 : Conditions de résiliation

En cas de non-respect par la CCIB de l'une des quelconques dispositions prévues aux présentes, la convention pourra être résiliée de plein droit par la Ville de Bordeaux, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

La présente convention sera résiliée de plein droit sans préavis, ni indemnité en cas de redressement ou de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de la C.C.I.B..

Article 8 : Contrôle de la Ville sur l'association

Conformément à l'article L1611-4 du Code général des collectivités territoriales, la C.C.I.B. s'engage à communiquer aux fins de vérification par des délégués mandatés par le Maire :

une copie certifiée de son budget,

une copie certifiée de ses comptes (bilans et compte de résultats) pour l'exercice écoulé (la certification doit se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, notamment les décrets du 27/03/1993 et 01/03/1984),

tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Article 9 : Droits de timbre et d'enregistrement

Les frais éventuels des présentes seront à la charge de la C.C.I.B.

Article 10 : Elections de domicile

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile, à savoir

par la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville,
par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux, 12 place de la Bourse à Bordeaux,

Fait à Bordeaux, en 3 exemplaires, le.....

Josy REIFFERS Adjoint au Maire	Laurent COURBU Président Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
-----------------------------------	--

Le 27 novembre 2009, A. HANTIU - F. AUSSEL

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE REALISATION INVEST IN PHOTONICS
15 janvier 2009 - 30 avril 2010

Annexe : Budget Invest in Photonics

CHARGES	TTC
Frais CCI réalisation	88 807
Valorisation CEA	27 400
COMMERCIAL - RECRUTEMENT	220 235
Business time	72 400
Market time - recrutement des speakers	41 100
Recrutement des participants	48 435
organisation des comités - lobbying	58 300
Plan média (Relations Presse + achats espace presse)	65 000
régie logisitique et technique	30 000
espace convention the Regent	31 000
Matériels participants	7 000
Evénement spécial	20 000
TOTAL	489 442

PRODUITS	HT
CONTRIBUTION CCI + CEA	143 707 29%
CCI Bordeaux	88 807
CCI Bordeaux (compensation Etat)	27 500
CEA	27 400
INSTITUTIONNELS	234 578 48%
CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE	25 000
CG33	17 500
CUB	25 000
MAIRIE DE BORDEAUX	10 000
EUROPE	157 078
CONTRIBUTION PRIVEE	101 664 21%
SPONSORING	23 314
PARTICIPANTS HT	58 350
PME (suivant critères)	25 350 8750
Autres (adhérents partenaires - 20 %)	40 640 25600
Autres (non adhérents partenaires)	30 800 24000
POLE DE COMPETITIVITE ALPHA	20 000
PRODUIT EXCEPTIONNEL (TVA RECUPEREE)	9 493 2%
TOTAL	489 442

M. REIFFERS. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, sur ces deux délibérations je vous propose de les voter pour ne pas nous déjuger par rapport à ce que nous avons voté il y a deux ans pour ce qui concerne La Maison des Arts et des Créateurs, et l'année dernière pour ce qui concerne le salon Invest in Photonics.